RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'agriculture,
de l'alimentation,
de la pêche, de la ruralité
et de l'aménagement du territoire

Arrêté du - 6 SEP. 2011

fixant la composition du jury d'évaluation de fin de formation des candidats au diplôme d'études spécialisées vétérinaires en médecine interne des animaux de compagnie, option cardiologie

Le ministre de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche, de la ruralité et de l'aménagement du territoire,

Vu le Code rural, notamment l'article R. 812-55 ;

Vu l'arrêté du 16 octobre 1996 relatif aux formations conduisant aux diplômes nationaux de spécialisation vétérinaire ;

Sur proposition du Conseil d'orientation et de la formation de la spécialité concernée,

Arrête :

Article 1er

Le jury d' évaluation de fin de formation au diplôme d'études spécialisées vétérinaires en médecine interne des animaux de compagnie, option cardiologie, est présidé par Monsieur Jean-Louis POUCHELON (suppléant : M. Hervé LEFEBVRE) et comprend en outre les membres suivants:

1) en qualité d'enseignants-chercheurs :

- M. Jean-Luc CADORE (suppléant : M. Jack-Yves DESCHAMPS) ;
- Mme Valérie CHETBOUL (suppléant : M. Pascal FAYOLLE) ;
- M. Renaud TISSIER (suppléant : M. Laurent TIRET).

2) en qualité de personnalité qualifiée :

- Mme Françoise DELISLE (suppléant : Mme Audrey NICOLLE).

Article 2

La Directrice générale de l'enseignement et de la recherche est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au *Bulletin officiel du ministère de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche, de la ruralité et de l'aménagement du territoire*.

Fait le - 6 SEP. 2011

Le ministre de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche,
de la ruralité et de l'aménagement du territoire

Pour le ministre et par délégation :
La directrice générale de l'enseignement et de la recherche

Marion ZALAY